|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Corrigendum 2 au  Document RAG/26-F** |
| **29 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| rapport À la vingt‑HUITIÈME rÉunion du groupe  consultatif des radiocommunications | |

Veuillez remplacer le 3ème alinéa du paragraphe 5 du Document [RAG/26](https://www.itu.int/md/R20-RAG-C-0026/en) par l'alinéa suivant:

# 5 Ordre du jour, dates et lieu de la CMR-23, et travaux préparatoires connexes

…

Suite à l'adoption de la Résolution 1399 du Conseil, la Commission de direction de la RPC-23 s'est réunie de manière virtuelle (réunion électronique) le 3 septembre 2020, afin d'examiner l'élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-23. Les autres membres de l'Équipe de gestion de la RPC-23 (à savoir les Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R et des groupes responsables de l'UIT-R) ont également été invités à participer à cette réunion électronique. Compte tenu de la possibilité d'organiser l'AR-23 et la CMR-23 au dernier trimestre de 2023, des échéances énoncées dans la Résolution UIT-R 2-8 et de la disponibilité du CICG, il a été décidé de planifier la seconde session de la RPC-23 (RPC23-2) au deuxième trimestre de 2023[[1]](#footnote-1)\*. Il a en outre été décidé que la version finale des projets de texte de la RPC établis par les groupes responsables devra être envoyée aux Rapporteurs pour les différents Chapitres du Rapport de la RPC-23, avec copie au Président de la RPC-23 et au Bureau, avant le 21 octobre 2022[[2]](#footnote-2)\*\*, en tenant compte des dates prévues pour les réunions des groupes responsables. Il est prévu que l'Équipe de gestion de la RPC-23 se réunisse les 2 et 3 novembre 2022\*\*, pour regrouper les projets de texte de la RPC établis par les groupes responsables et en faire le projet de Rapport de la RPC. Les informations ci‑dessus ainsi que des références et des lignes directrices utiles pour l'élaboration du projet de Rapport de la RPC ont été publiées le 17 septembre 2020 dans l'Addendum 1 à la [Circulaire administrative CA/251](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0251/fr).

…

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Les dates exactes prévues pour la RPC23-2 seront fixées en fonction des dates de la CMR-23, une fois qu'elles auront été arrêtées. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* Ces dates pourront être reportées après que les dates prévues pour la RPC23-2 auront été arrêtées. [↑](#footnote-ref-2)